

N° 7 - 2018

la lettre mensuelle

Adresse e.mail : mairie.la-chapelle-de-brain@wanadoo.fr
Site internet <http://www.lachapelledebrain.fr/>



Commune de La Chapelle-de-Brain

Horaires

MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
LA CHAPELLE

Lundi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Mardi 9h à 12h30 - 13h à 17h30
Mercredi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Jeudi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Vendredi 9h à 12h30 - 13h à 16h30
Tel : 02.99.70.20.03

MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
BRAIN-SUR-VILAINE

Mardi 9h30 à 12h30
Tel : 02.99.70.20.12

Levée du courrier :

APC La Chapelle de Brain : 10h00
Boîte aux lettres Brain : 9h30
Boîte aux lettres La Chapelle : 10h00
Boulangerie Renac : 15H45
La Poste Langon : 16h00

Compte rendu réunion conseil municipal Jeudi 25 Octobre 2018

Horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Chapelle de Brain

Mercredi	14h30 - 18h00
Jeudi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h30 - 12h30

Tél. 02.99.70.13.95

**Prochaine réunion du Conseil Municipal
le Vendredi 30 Novembre 2018
à 19h30**

Présents : M. JULAUD Dominique, Maire, Mmes : BÉRARD Michèle, CERISIER Bénédicte, GRIMAUD Marie-Paule, HENRY Maryvonne, MM : CHEREL Victor, LIENARD Bruno, LOLLIVIER André, MAHE Pascal, MORISOT Yohann

Excusé(s) : Mmes : BRIZAY Marie-Annick, DRION Lucette, MM : DEBRAY Pierre-Yves, POULAIN Yvonnick

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEREL Victor

Marché de travaux église de Brain-sur-Vilaine

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,

Vu le code des marchés publics ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants :

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la Région Bretagne, du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Territoriale et de Redon Agglomération au titre des Fonds de Concours.

Programme : Réhabilitation - restauration de l'église de Brain-sur-Vilaine

Lot 1 : Gros œuvre

Entreprise retenue : LE DEVEHAT - TIFFOIN - 9, la Croix Verte - 35600 Bains-sur-Oust

Montant du marché : 25 981.24 € HT

Lot 2 : Charpente

Entreprise retenue : COUET - ZA Le Tertre - 35630 Vignoc

Montant du marché : 88 979.80 € HT

Lot 3 : Couverture

Entreprise retenue : DAVY - PA de Sainte Croix - 8, rue Jean Perrin - 22191 PLERIN

Montant du marché : 25 616.52 € HT

Lot 4 : Plâtrerie

Entreprise retenue : GALOGER - La Talmousière - 35760 Montgermont

Montant du marché : 22 169.20 € HT

Lot 5 : Electricité

Entreprise retenue : CGV-CIEL - 7, rue Johannes Gutenberg - 85130 La Verrie

Montant du marché : 19 031.85 € HT

Lot 6 : Peinture

Entreprise retenue : MALLE - ZA La Croix Rouge - 35460 Saint BRice en Cogles

Montant du marché : 30 814.90 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ouverture d'un crédit de Trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2018,
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'ouverture de crédit de trésorerie du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 150 000 euros

Durée : un an

Taux variable : 1,58 % à ce jour soit Euribor 3 mois moyenné (-0,32 % au 25/10/2018) majoré de 1,90% (index + marge floorés à 0%).

Intérêts : Postcomptés Payables trimestriellement par débit d'office et sans mandatement préalable, par l'intermédiaire de vos services, 5 jours ouvrés après le terme de la période de facturation, selon l'état adressé préalablement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation). Base de calcul des intérêts = 365 jours.

Frais de dossier : 350 euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne.).

Commission d'engagement : 0.10% du montant soit 150 euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne).

Formalités : Délibération du Conseil municipal visée par la Préfecture.

Décaissement : montant minimum de 10 000 euros.

Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par Crédit d'Office (demande J-2 ouvrés pour crédit en J).

Remboursement : montant minimum de 10 000 euros.

Le remboursement des fonds à la demande de l'emprunteur par Débit d'Office (demande J-2 ouvrés pour débit en J).

Transport scolaire année 2018/2019 - participation des familles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le transport scolaire utilisé par les élèves de l'école privée de La Chapelle est assuré par l'entreprise Février de Langon. Les frais étant à la charge de la commune, il est décidé de demander une participation aux familles concernées :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de solliciter auprès des familles concernées par le transport scolaire une participation d'un montant de 84 € par enfant pour l'année scolaire 2018/2019.

- DÉCIDE en cas de départ ou d'arrivée sur la commune d'une famille en cours d'année scolaire de calculer la participation au prorata de la présence sur la commune (par trimestre).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

Demande de subvention association Grotte et Calvaire

Monsieur le Maire présente aux conseillers la demande de subvention déposée par l'association Grotte et Calvaire au titre des manifestations de l'année 2018.

Une manifestation a été organisée : concert d'orgue du 07/10/2018.

Monsieur le Maire propose d'accorder comme chaque année une subvention de 80.00 € par manifestation.

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

- accorde une subvention de 80 € à l'association Grotte et Calvaire pour cette manifestation. Elle sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours

Vente partielle parcelle AA n°57 - Le Grand Chemin

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de Madame MORALES Fanny qui souhaite acquérir une portion de la parcelle AA n°54 pour une superficie de 10 m².

Selon décision prise par délibération du 05/09/2008, le prix est fixé à 150 € de 0 à 100 m² puis à 1,50 €/m² au-delà de 100 m².

Soit 150 € hors frais de géomètre et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de vendre à Madame MORALES Fanny une portion de la parcelle AA n°54 d'une superficie de 10 m² ; les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette transaction.

Acquisition groupe électrogène

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition d'un groupe électrogène d'occasion proposé à la vente par Monsieur LIOTARD Patrice d'Héric (Loire Atlantique) pour un montant de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition d'un groupe électrogène d'occasion auprès de Monsieur LIOTARD pour un montant de 500 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Intervenant Social en Gendarmerie - convention partenariale

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention partenariale pour la création d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie à Redon.

Cette convention précise que : *"Toute personne en détresse sociale ou victime d'infractions de quelque nature que ce soit détectée par un service de Gendarmerie, mais ne relevant pas uniquement de sa compétence, a droit à la garantie d'une aide appropriée.*

Afin de répondre de façon optimale à ce besoin, les parties prenantes conviennent de financer un poste d'intervenant social à mi-temps au profit des habitants du périmètre des communes de Redon, Bains-sur-Oust, Renac, Sainte Marie et de la Chapelle de Brain, de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie de Redon. L'association Asfad est l'employeur de l'intervenant social.[...]La première année, la présente convention entre en vigueur à compter de la prise de poste de l'intervenant social et son terme est fixé au 31 décembre de l'année.

Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie à Redon,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à celle-ci.

Mission SPS et diagnostic amiante : travaux de réhabilitation-restauration de l'église de Brain-sur-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations du Maître d'ouvrage relatives à l'intégration de la sécurité et de la protection de la santé sur les chantiers du bâtiment.

Aussi, dans le cadre des travaux de réhabilitation-restauration de l'église de Brain-sur-Vilaine, les sociétés APAVE, QUALICONCONSULT et IPAC CONSEIL / DIA.LOG ont été interrogées afin d'assurer cette mission ainsi que le diagnostic amiante du bâtiment,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la société IPAC CONSEIL/DIA.LOG afin d'assurer la mission de diagnostic amiante et mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de réhabilitation-restauration de l'église de Brain-sur-Vilaine pour les montants suivants : 1 710 € HT pour la mission SPS et 715 € HT pour la mission diagnostic amiante et 58 € HT par prélèvement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ces missions.

Demande du Conseil municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune

Considérant le Communiqué de presse « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine du 8 octobre 2018 ;

Considérant le projet de loi d'orientation sur les mobilités ;

Considérant la concentration des emplois dans les communes des aires urbaines ;

Considérant l'urgence d'aider aux solutions de financement et d'incitation au recours au covoiturage ;

Considérant l'impasse que revêt la proposition de démultiplier les péages urbains et l'impact financier supplémentaire sur les ménages ruraux ;

Considérant que la hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant : +50% ;

Considérant que le prix du gazole affichait 0,999€ le litre au printemps 2016, celui-ci affiche aujourd'hui 1,499€ le litre ;

Considérant la prévision de l'augmentation des prix globaux des carburants calculée par l'association 40 Millions d'Automobilistes soit le prix du SP95 affichait à 1,57€ le litre en 2018 et 1,97€ le litre en 2022, le prix du gazole affichait à 1,99€ le litre en 2018 et 1,99€ en 2022 ;

Considérant que le recours au dispositif d'aide au changement de véhicule n'est pas accessible à tous et ne peut être mobilisé qu'une fois ;

Considérant que les taxes sur les carburants sont un impôt injuste, qui ne viennent pénaliser que certains habitants, sans discernement dans le montant des taxes, qu'ils s'agissent d'usagers dépendants ou bénéficiant d'alternatives à l'usage du véhicules à moteur

Considérant la dépendance à l'usage de véhicules personnels et la contrainte d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi des activités des enfants et de l'éloignement des services publics, cette augmentation de plus de 45% vient directement amputer le pouvoir d'achat des ruraux et fragilise des habitants au revenu médian bien inférieur à celui des pôles urbains ;

Considérant à titre d'exemple, pour un couple consommant 45 litres de gazole par semaine, que le surcoût annuel s'élève à : 45 litres * 0,50€ (augmentation) * 52 semaines soit 1 170€, l'équivalent d'un SMIC ;

Considérant que les populations rurales, et en particulier les habitants de la commune et des communes voisines ne bénéficient pas d'infrastructures comme le métro, tramway, train régional ou lignes de bus ;

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE-DE-BRAIN, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine décide de :

- DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;
- S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dus par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- DEMANDER à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;
- DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur Yohann MORISOT, Maire Délégué, vous reçoit sur rendez-vous les soirs en semaine ou les samedis matins à la Mairie de Brain-sur-Vilaine.

Merci d'appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous au 02 99 70 20 03.

... INFORMATIONS DIVERSES...

BULLETIN MUNICIPAL 2019

Les professionnels, artisans et commerçants de la Commune non présents dans les éditions précédentes du bulletin communal annuel et souhaitant apparaître dans l'édition 2019 sont priés de se faire connaître en Mairie **avant le 23 novembre**, en fournissant une carte de visite ou un fichier pdf.

Les associations communales sont également priées de préparer **pour la même date** les éléments suivants pour pouvoir figurer dans le bulletin :

Maximum 3 photos d'illustration et/ou de présentation de l'association (A fournir en format jpeg)

Un petit texte de présentation ou de bilan de l'année passée

La composition 2019 du bureau de l'association

Un numéro de téléphone et un mail de contact.

Les dates des manifestations ou évènements pour l'année 2019

Vous pouvez contacter Yohann Morisot ou Pascal Mahé à ce sujet.

11 novembre 2018 Cérémonie du Centenaire de l'Armistice

10h00 : Dépôt de gerbe au monument aux morts à Brain

10h30 : Messe à La Chapelle

11h30 : Cérémonie solennelle au Parc du Souvenir à La Chapelle

Dépôt de gerbe

Intervention des enfants de l'école

Hommage aux soldats morts au combat en 1918

Allocution officielle

Présence de musiciens locaux

12h15 : Vin d'honneur en mairie

Nous comptons vivement sur votre présence nombreuse

COLLECTE DES DECHETS

Depuis le 1^{er} Octobre tous les emballages se trient.

A compter du lundi 15 octobre, les jours de passage de la collecte des déchets ont changé mais la fréquence reste la même :

- 1 fois par semaine pour les ordures ménagères (**le lundi**)
- 1 semaine sur 2 pour le tri sélectif (**le jeudi** – semaines paires)

Les collectes ont lieu entre 5h et 21h : sortir son bac la veille et le laisser jusqu'au soir s'il n'a pas encore été vidé.

Dans les semaines à venir, Redon Agglomération va distribuer gratuitement deux bacs individuels équipés d'une puce électronique : l'un dédié à la collecte des ordures ménagères et l'autre à celle des emballages ménagers en remplacement des sacs jaunes. La puce permettra d'identifier vos bacs.

Redon Agglomération met en place une tarification incitative. Le même tarif s'appliquera pour tous et une partie sera proportionnée au nombre de présentation du bac à ordures ménagères. L'année 2019 sera l'année blanche (les factures ne seront pas à payer) pour une entrée en vigueur du dispositif en 2020.

Pour tout **renseignement complémentaire** ou **réclamation**, vous pouvez vous adresser à la Direction Environnement de Redon Agglomération au **02 99 70 34 34** ou par mail contact@redon-agglomeration.bzh

La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

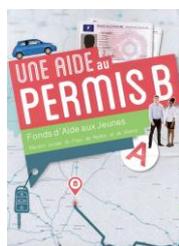
L'objectif de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de :

- **L'emploi** : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offres, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi, etc.
- **La formation** : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, etc.
- **La santé, le logement** : information sur le logement et la santé (mutuelles, etc.), soutien psychologique, etc.
- **La mobilité** : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, etc.
- **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** : séjours de vacances et tarifs préférentiels, etc.
- **Les aides financières** (sous critères de ressources) : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels, etc.), frais de formation, démarches de santé, etc.



N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, **Florence MAUGAN**. Appelez la Mission locale au **02.99.72.19.50**. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses **permanences à la mairie de SAINTE MARIE tous les 3^{èmes} jeudis de chaque mois entre 9h00 et 12h00**.

Aides au Permis de conduire et Atelier code de la route



La Mission locale accompagne les jeunes **dans l'accès au permis de conduire** depuis de nombreuses années maintenant : aides financières, conduite supervisée...

Le fameux sésame vers l'emploi ne s'obtient pas toujours aisément et le code de la route reste une étape préalable indispensable et obligatoire. Cette épreuve est parfois difficile pour certains jeunes, c'est pourquoi la Mission locale organise depuis 2 ans des ateliers « code de la route » avec l'appui d'un moniteur d'auto-école.

Les séances s'adressent aux jeunes inscrits à la Mission locale et sont entièrement **gratuites**. Elles se déroulent tous les jeudis de 14h00 à 15h30 dans nos locaux (3 rue Charles Sillard à Redon).

« Réviser en petit groupe avec l'aide du moniteur », voici l'esprit de cet atelier. Celui-ci remporte désormais un véritable succès puisque plus d'une cinquantaine de jeunes y ont déjà participé cette année.



Garantie Jeunes

Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 400 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Elle consiste à proposer un accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. En contrepartie des démarches effectuées, une allocation est versée durant 12 mois.

Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

Mobilité internationale

Partir à l'étranger pour travailler et découvrir une autre culture.

Deux actions sont en cours à la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine :

Voyage en Crète : Pour la troisième année consécutive, nous organisons un voyage en Crète début novembre. Le premier objectif est professionnel et consiste à apporter un soutien à la restauration des oliviers (taille, élagage, ramassage de branches) auprès d'un employeur partenaire. Le deuxième culturel et citoyen, permet de découvrir une autre culture.

Service Civique International (SCI) : la Mission Locale est partenaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique qui développe depuis 2 ans une coopération avec la Région de Mahdia en Tunisie. Ainsi, des jeunes français en Service Civique International partent 6 à 7 mois en Tunisie. Les missions d'animateurs se déroulent dans des maisons de jeunes situées à environ 200 kilomètres au sud de la capitale de Tunis.